



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 19 septembre 2023

Service/Bureau : SAFEB/UGMA  
Affaire suivie par : Françoise ARMENIO  
Tél : 04 68 10 31 52  
Mél. [françoise.armenio@aude.gouv.fr](mailto:françoise.armenio@aude.gouv.fr)

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Maire d' Antugnac  
6 rue de la Mairie  
11190 ANTUGNAC

Monsieur le Maire,

La conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées constitue une priorité dans l'objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau et d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE. Afin de contribuer à ces objectifs, les systèmes d'assainissement des effluents domestiques doivent être conformes aux dispositions de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines 91/271/CEE, de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié et à leur arrêté préfectoral.

Afin de vérifier le fonctionnement des systèmes d'assainissement, un contrôle de l'autosurveillance réglementaire est effectué par le service en charge de la police de l'eau. Ce contrôle porte notamment sur la transmission obligatoire des données et les performances du système d'assainissement.

Pour l'année 2022, je vous informe que le système d'assainissement de l'agglomération d' ANTUGNAC ACTUELLE a été jugé Conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015..

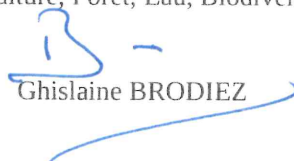
Vous trouverez en annexe le détail concernant le jugement de conformité.

Je vous invite à me transmettre, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier, vos éventuelles observations concernant ce jugement. En l'absence de réponse de votre part ou de réponse non satisfaisante, ce jugement sera considéré comme définitif. Un calendrier prévisionnel des actions à mettre en œuvre pour répondre aux non-conformités citées en annexe sera à nous transmettre avant le 1er octobre 2023.

Le Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques est à votre disposition pour toute interrogation sur ce courrier ou pour tout échange sur votre dispositif d'assainissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe Adjointe du Service  
Agriculture, Forêt, Eau, Biodiversité



Ghislaine BRODIEZ